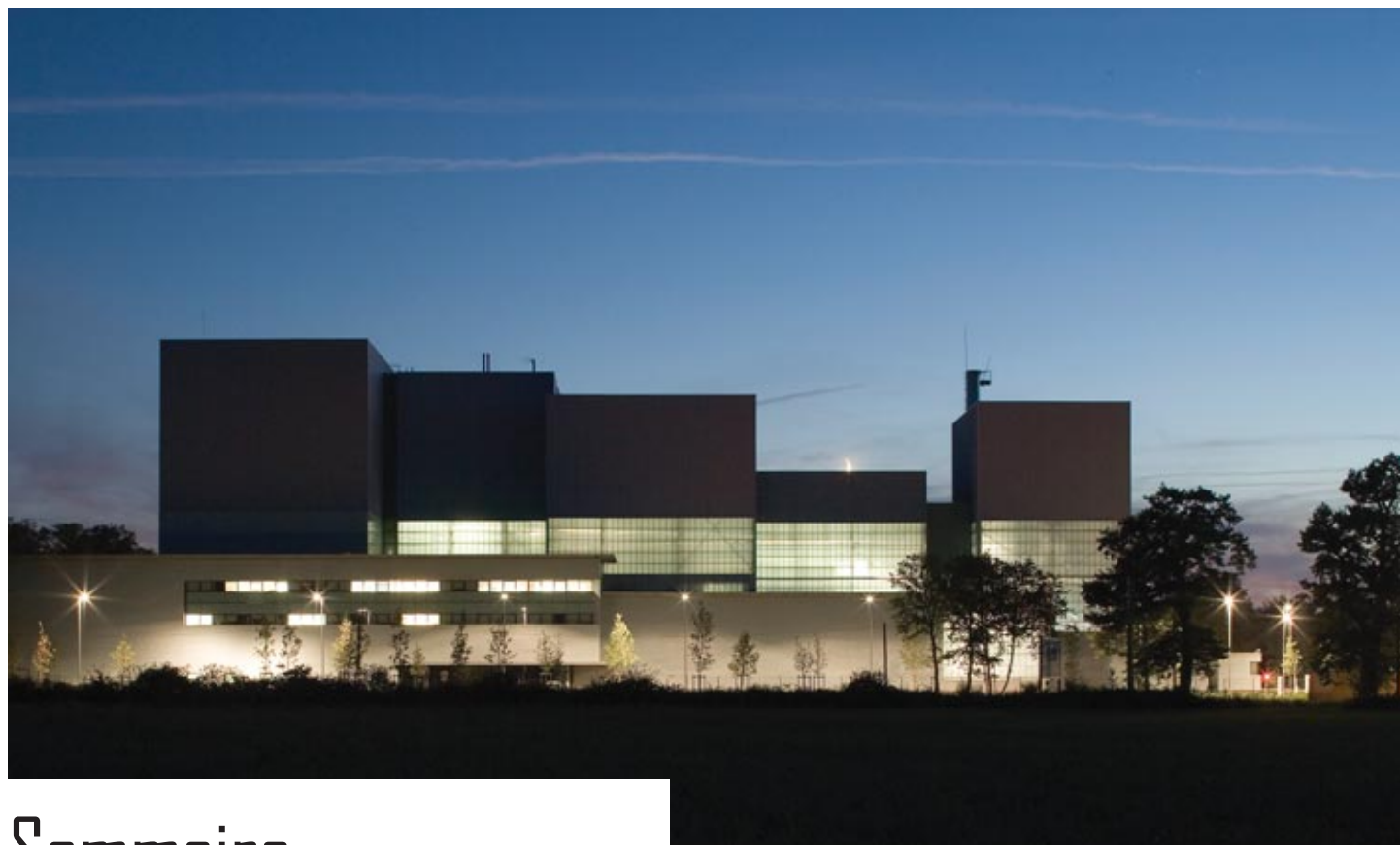


Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets





Sommaire

Le SIVERT : territoire et représentation	3
Territoire du SIVERT	4
Représentation	5
La qualité du service public	7
La complémentarité des filières	8
Le traitement des ordures ménagères	9
96 % de déchets valorisés	10
Arrêts techniques annuels programmés	11
Bilan environnemental	12
Le prix du service public	21
Les recettes de fonctionnement	22
Les dépenses de fonctionnement	22
Compte administratif 2013	26
La communication	27
Le journal Salamandre	28
Le circuit de visite du SIVERT	29
L'adhésion du SIVERT à AMORCE	30
Revue de presse	31
Annexe 1 - Compte administratif 2013	37

Le SIVERT : territoire et représentation

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou, assure le service du traitement thermique des déchets ménagers et assimilés résiduels produits sur son territoire.

Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 184 communes et 236 330 habitants. Le SIVERT a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.

Un habitant sur quatre du Maine-et-Loire est concerné par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.





Territoire du SIVERT de l'Est Anjou

Le territoire du SIVERT s'étend ainsi sur 3600 km², à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Eco-Emballages, le SIVERT et les collectivités adhérentes.

Chaque syndicat ou collectivité adhérent du SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire. Les modalités d'organisation de la collecte et de tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse. Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit, et les coûts financiers sont maîtrisés.

184 communes réparties en 7 collectivités de collecte

Le SIVERT regroupe 5 syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération :

- > Saumur Agglo
- > La Communauté de Communes du Canton de Baugé
- > Le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
- > Le SICTOM Loir-et-Sarthe (Tiercé)
- > Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
- > Le SMIFE Val Touraine Anjou (Bourgueil)
- > Le SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

Représentation : le comité syndical du SIVERT

Composition du bureau



Monsieur Patrice DE FOUCAUD
Président du SIVERT de l'Est Anjou
Président du SICTOD Nord Est Anjou
Président de la Communauté de Communes de Noyant



Monsieur Jean-Louis PETIT
Vice-président du SIVERT
Vice-président de Saumur Agglo



Monsieur André SEGUIN
Vice-président du SIVERT
Président du SICTOM Loir-et-Sarthe
Maire de Tiercé



Monsieur Louis CALONNE
Vice-président du SIVERT
Vice-président du SMIPE Val Touraine Anjou



Monsieur Jean-Patrick DEFOURS
Vice-président du SIVERT
Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion
Maire de Fontaine-Guérin



Madame Dominique ALLAUME-BOBE
Conseillère municipale de Pontigné



Monsieur Georges LEMASSON
Vice-président du SMITOM du Sud Saumurois
Adjoint au Maire du Thoureil



Les autres élus du SIVERT

Elus titulaires



Monsieur Yves Boucher
Président du SMIPE Val Touraine Anjou
Maire de Brain-sur-Allonnes



Monsieur Jean-Marie DEFOIS
Président du SMITOM du Sud Saumurois

Monsieur Pierre GAUTIER
Maire de Chemellier



Monsieur Michel APCHIN
Président de Saumur Agglo
Maire de SAUMUR

Monsieur Louis BEAUMONT
Maire de Cizay-la-Madeleine



Monsieur Maurice GILLES
Vice-président du SICTOD
Maire de Moulignerne



Monsieur Jean-Claude Raimbault
Vice-président de la C.C.C. de Baugé
Maire de Montpollin



Monsieur Thierry LAMBERT,
Vice-président du SMICTOM
Maire de Vernantes

Monsieur Vincent FOURNERET
Vice-président du SMICTOM
Conseiller municipal de La Ménitrie



Monsieur Noël LUSSON,
Vice-président du SICTOM
Adjoint de Jarzé

Monsieur Gaby FREULON
Vice-président du SICTOM
Maire de La Bohalle

Elus non titulaires

Monsieur Gérard Bornes
Maire de Varennes-sur-Loire

Monsieur Jean-Pierre Puhu
Maire de Doué-la-Fontaine

Madame Marie-Thérèse Lenaerts
Adjointe d'Ambillou-Château

Monsieur Luc-Alain Bernard
Adjoint de Nueil-sur-Layon

Monsieur Gérard Persin
Maire de Montsoreau

Monsieur Jean-François Durand
Maire délégué de Dampierre-sur-Loire

Monsieur Jean-Louis Roy
Maire d'Epieds

Monsieur Michel Lehoux
Maire d'Auverse

Madame Hélène Bredin
Conseillère Municipale de Vernoil-le-Fourrier

Monsieur Jacky Boyeau
Adjoint de Baugé

Monsieur Yannick Naulet
Adjoint de Bocé

Monsieur Christophe Pot
Maire de Mazé

Monsieur Jean-Claude Nail
Maire de Saint-Philbert-du-Peuple

Monsieur Christophe Lefèvre
Adjoint au maire de Saint-Martin-de-la-Place

Monsieur Maurice Jarry
Maire de Châteauneuf-sur-Sarthe

Monsieur Jean-Luc Davy
Maire de Daumeray

Monsieur Jean-Paul Bompas
Maire de La Chapelle-Saint-Laud

La qualité du service public

Si le SIVERT est le porteur du projet SALAMANDRE, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Veolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi les tonnages entrants et sortants sont-ils contrôlés par les agents du SIVERT.

Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.





La complémentarité des filières

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.

Ainsi, chaque collectivité adhérente du SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages. Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets. En 2012, le SIVERT et plusieurs collectivités adhérentes ont signé avec le Conseil général du Maine-et-Loire, une convention en faveur de la prévention des déchets pour la période 2012-2015.

Par ailleurs, le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

En 2013, 778 composteurs individuels ont été attribués : 306 pour le SMITOM du Sud Saumurois, 230 pour le SMIPE Val Touraine Anjou, 150 pour le SICTOM Loir et Sarthe et 92 pour Saumur Agglo.
Au total, 14 508 composteurs ont été distribués depuis 2006.



Le traitement des ordures ménagères

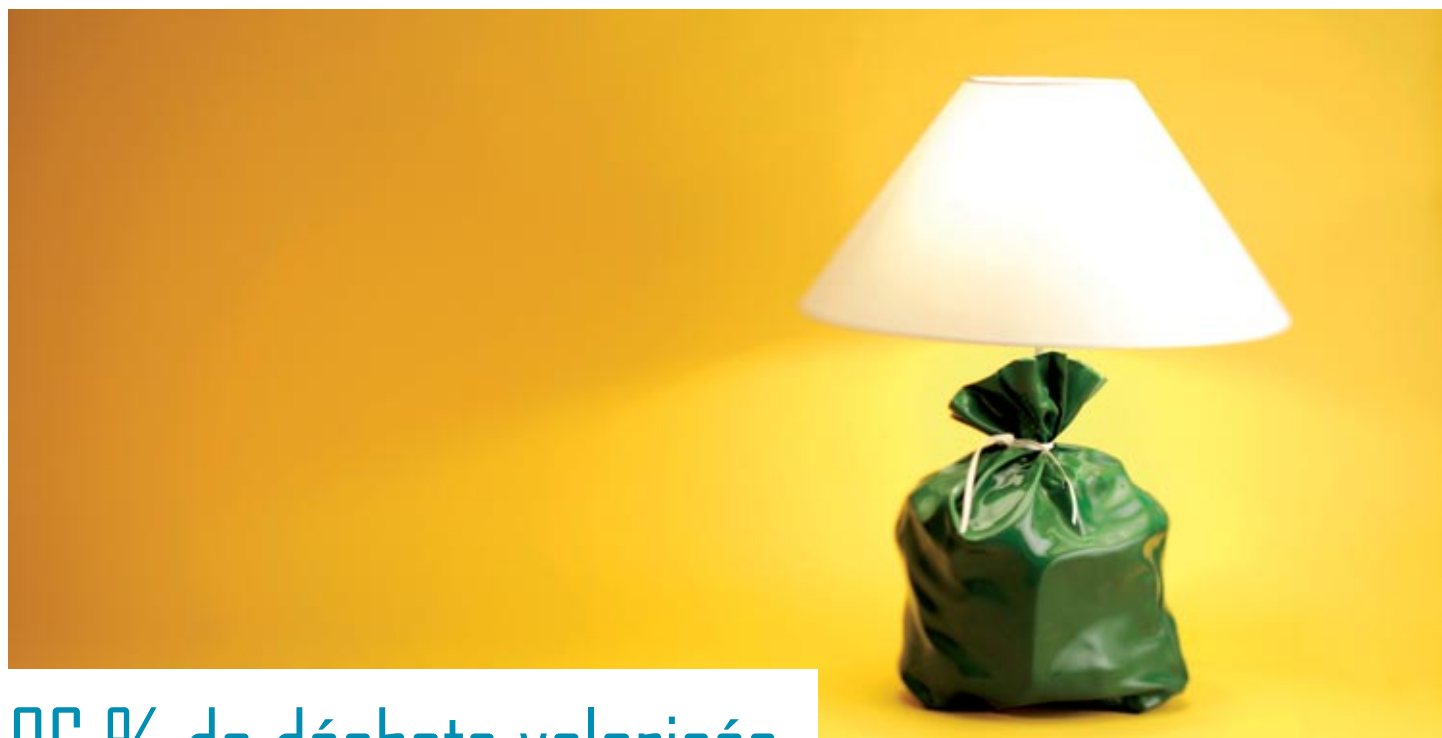
Tonnages entrants traités en 2013

Sur l'année 2013, l'UVE a traité 102 542 tonnes de déchets. Les tonnages issus du territoire du SIVERT représentent 49 % de la totalité des déchets reçus à l'UVE. Au total, pour le SIVERT, ce sont 50 308 tonnes de déchets qui ont été traitées.

Ce sont 92 172 tonnes d'ordures ménagères et assimilées qui ont été traitées à l'U.V.E., soit 90 % de tonnage total.

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	TOTAL (en tonne)
Communauté de Communes du Canton de Baugé	1 899,98	347,42		2 247,40
SICTOD Nord Est Anjou	1 638,42	272,32		1 910,74
SMITOM du Sud Saumurois	9 682,80	1 458,50		11 141,30
Saumur Agglo	14 540,50			14 540,50
SICTOM Loir-et-Sarthe	6 895,78	1 282,84		8 178,62
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 206,66	574,74		4 781,40
SMIPE Val Touraine Anjou	5 819,56	1 596,48		7 416,04
Conseil Général	92,28			92,28
TOTAL SIVERT	44 775,98	5 532,30		50 308,28
TOTAL HORS SIVERT	41 863,60		10 370,08	52 233,68
TOTAL SIVERT + HORS SIVERT	86 639,58	5 532,30	10 370,08	102 541,96

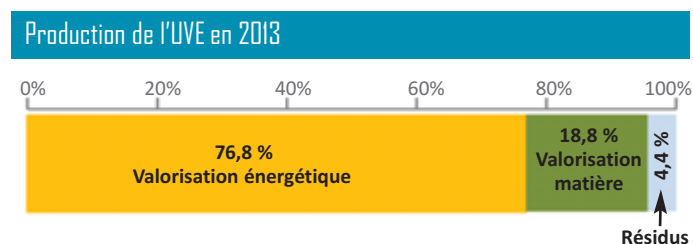
A noter : A la demande de SAVED suite aux arrêts techniques à l'UVE et à une intervention sur le broyeur, 1750 tonnes d'encombrants du territoire du SIVERT ont été détournés sur des sites du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.



96 % de déchets valorisés

Valorisation énergétique : 77 %

En 2013, l'UVE a produit 59 666 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur. 21 % de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste est vendu à EDF.



Performance énergétique : 64 %

(calcul selon la formule définie par l'arrêté du 3 août 2010)

L'apport en combustible externe

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'environ 1100°. Ensuite l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four. En 2013, 122 tonnes de fuel ont été utilisées.

Valorisation matière : 19 %

En 2013, 76,8 % des déchets traités sont valorisés énergétiquement. 16,2 % sont récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et 2,6 % sous forme de ferreux et non ferreux.

Sous-produits UVE valorisés

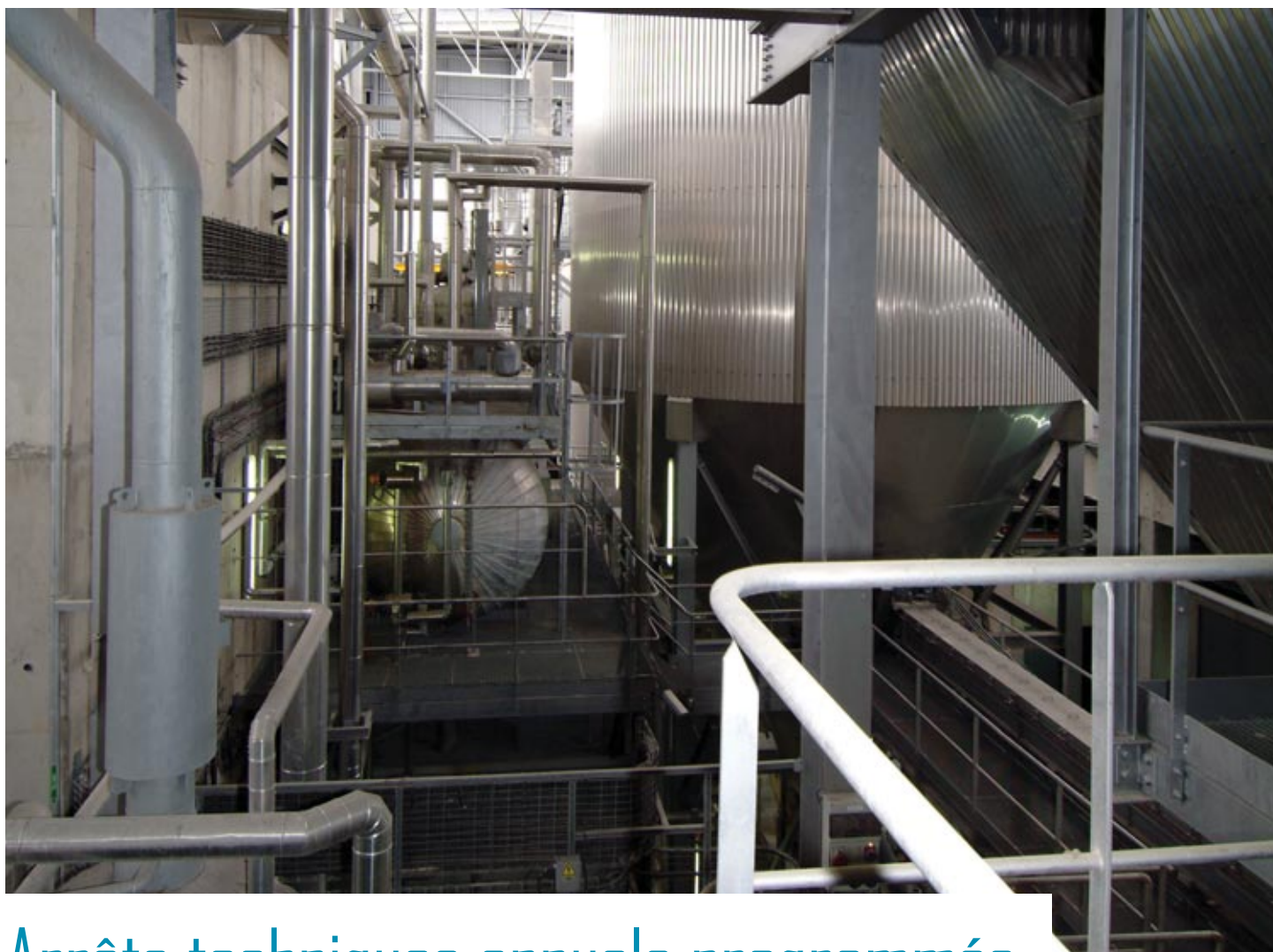
Mâchefers* (en tonne)	16 577
Ferreux (en tonne)	2 237
Non ferreux (en tonne)	439

* Tous les mâchefers en 2013 sont classés type 1 ou type 2 (c'est-à-dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.

Il reste 4,4 % récupéré sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ce REFIOM est ensuite envoyé en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

Sous produits U.V.E. non valorisés

REFIOM (en tonne)	4 517
-------------------	-------



Arrêts techniques annuels programmés

Trois arrêts techniques annuels programmés ont été effectués en 2013 :

Du 17 février au 22 février 2013 :

> nettoyage de la chaudière

Du 9 juin au 15 juin 2013 :

> nettoyage de la chaudière
> divers travaux de maintenance et d'inspection

Du 1^{er} septembre au 30 septembre 2013 :

> nettoyage de la chaudière
> divers travaux de maintenance et d'inspection
> remplacement de 44 surchauffeurs et de 88 tubes (chaudière)
> intervention sur les grilles du four
> requalification décennale de la chaudière
> changement du lit de la Dénox catalytique

L'emploi sur site

L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre emploie 32 personnes :

- Pour SAVED, le délégataire : 25 salariés
- Pour le SIVERT, la collectivité : 7 agents de la fonction publique territoriale.



Bilan environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'U.V.E. s'articule autour de deux démarches complémentaires : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Les résultats de ce bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CLIS, Commission Locale d'Information et de Surveillance, présidée par le sous-préfet de Saumur.

L'autocontrôle de l'exploitant

A la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de "Troisième Génération". Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une autorégulation optimale.



Contrôle continu des émissions - Année 2013

mois	COMBUSTION (°C)		CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)				
	T2s	HCl	CO	SO2	NOx	COT	Poussières
Janvier	1140	7,0	6,1	14,2	68,2	0,3	1,4
Février	1131	6,9	4,8	18,3	68,2	0,3	1,5
Mars	1130	6,9	4,3	19,0	68,3	0,3	1,5
Avril	1125	7,1	4,2	15,8	68,4	0,3	1,6
Mai	1111	7,2	4,8	15,7	68,4	0,3	1,6
Juin	1117	7,4	5,1	11,8	68,2	0,3	1,6
Juillet	1114	7,3	6,5	13,6	68,7	0,3	0,8
Août	1113	7,4	6,5	10,9	68,8	0,3	0,5
Septembre	1100	7,1	8,8	6,7	66,0	0,5	2,4
Octobre	1135	7,4	5,2	18,0	68,4	0,4	0,2
Novembre	1137	5,5	5,6	30,4	68,8	0,3	0,5
Décembre	1139	7,2	5,1	19,7	68,7	0,2	0,5
Moyennes	1124	7,0	5,6	16,2	68,3	0,3	1,2
Valeur limite d'émission par jour	850 minimum	9	45	40	80	9	5

Voir résultats : www.sivert.fr

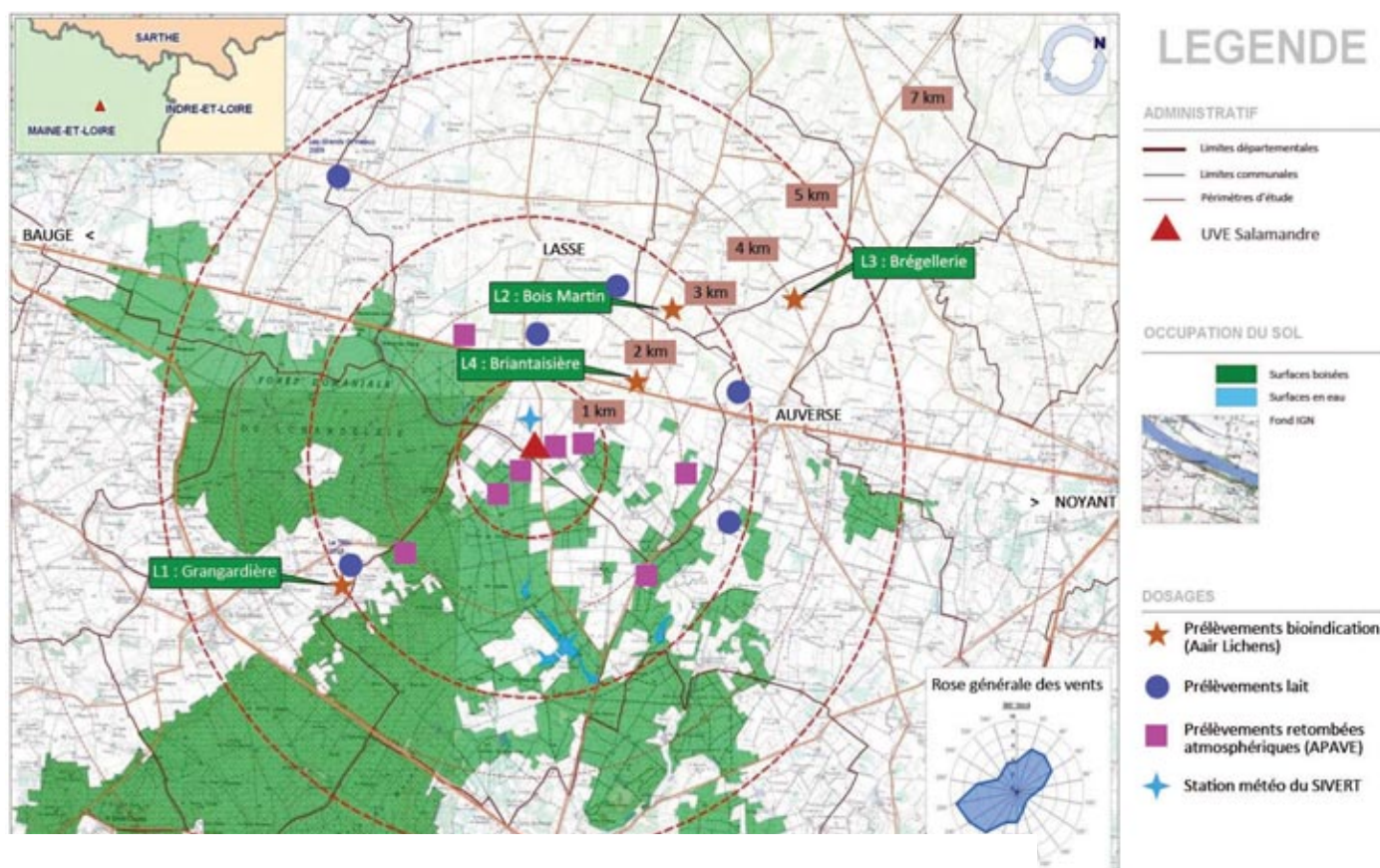
Les contrôles réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée. En 2013, ce contrôle a été réalisé par l'APAVE, le 6 février, le 7 juin et le 24 octobre, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Les équipements de traitement des fumées préconisés permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation : - 20 % pour les dioxines, - 50 % pour les poussières, - 80 % pour les métaux lourds.

Résultats des contrôles réglementaires in-situ par des organismes tiers

	Unité par Nm3 sur sec à 11% O2	Arrêté préfectoral	31/01 2006	01/08 2006	19/12 2007	31/07 2007	08/01 2008	09/07 2008	13/01 2009	02/07 2009	10/12 2009	22/06 2010	30/11 2010	16/06 2011	08/12 2011	26/06 2012	06/02 2013	07/06 2013	24/10 2013
CO	mg	45	13,8	12,5	10,7	11	4,4	6,6	6,6	1,3	8,4	10,7	4,8	4	12	4	5,1	4	5
COV	mg	9	0,5	2,5	0,9	0,6	1	0,3	0,4	0,7	0,76	0,5	0,4	<0,5	<0,5	0,8	<0,61	1,5	<0,6
Poussières	mg	5	0,7	2,5	3,9	0,4	0,1	1,4	1,7	1,5	1,4	0,5	1	0,6	<0,6	3,5	0,4	<0,4	1
HCl	mg	9	3,2	7,3	4,3	3,7	7,9	8,2	9,2	5,6	5,77	6,3	6,5	4,8	6	8,5	6,1	2,9	6.6
HF	mg	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,51	0,3	0,19	0,19	0,2	0,2	<0,06	<0,03	<0,06	0,04	0,02	<0,06
SO2	mg	40	4,3	11,1	9,4	3,9	11,3	12,7	17,4	12,4	6,2	23,4	9,4	11	17	16	4,3	9,9	3.7
NOx	mg	80	69,5	73,4	67,9	78,2	103,4	66,7	70,1	52,6	70,4	66,3	67,1	62	65	64	62	59	71.9
Mercure	µg	30	1	1	1	1	0,4	1,8	2	1	5	3	3	1	2	4	1	3	0.5
Cd + TI	µg	30	13	15	2	10	4	26	6	11	6	1	10	3	5	4	2,6	2,6	3.3
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg	250	121	133	185	40	28	140	40	70	44	10	50	120	11	21	14,1	12,7	9.9
PCDD/PCDF	ng I-Teq	0,08	0,011	0,034	0,003	0,006	0,002	0,002	0,003	0,0021	0,0021	0,01	0,006	0,003	0,0003	0,016	0,001	0,001	0.001



Les contrôles complémentaires : le plan de suivi de l'environnement

Au delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIVERT a mis en place un plan de suivi afin d'analyser et quantifier les rejets du site dans l'atmosphère. Cette volonté politique des élus du SIVERT se traduit par la présence d'un ingénieur Environnement sur site en charge des contrôles.

Le plan de suivi mis en place par le SIVERT s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 kms autour du site :

- > in-situ : les mesures de dioxines en semi continu (système AMESA)
- > dans un rayon de 3 kms : l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs)
- > dans un rayon de 10 kms : la bio-indication
- > dans les exploitations voisines : l'analyse du lait des vaches.

Avant le démarrage de l'UVE, un état des lieux a été réalisé sur les différents points du plan de suivi. Année après année, les valeurs mesurées sont comparées à celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique située près de l'UVE enregistre la direction et la force des vents. Ces données sont utiles à l'interprétation des analyses effectuées dans le cadre du plan de suivi.

L'exemplarité et la force de la démarche suivie pour la mise en place de ce plan sont reconnues par l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Voir résultats : www.sivert.fr



Un contrôle in situ Le système de prélèvements des dioxines AMESA

Placée dans la cheminée, une sonde prélève en continu des échantillons de fumée, dans une cartouche de résine capable de fixer les dioxines et les furanes. Différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volume des gaz prélevés, températures des fumées et vitesse en cheminée) sont enregistrés toutes les 30 minutes sur une carte mémoire. Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier ainsi les normes de rejet.

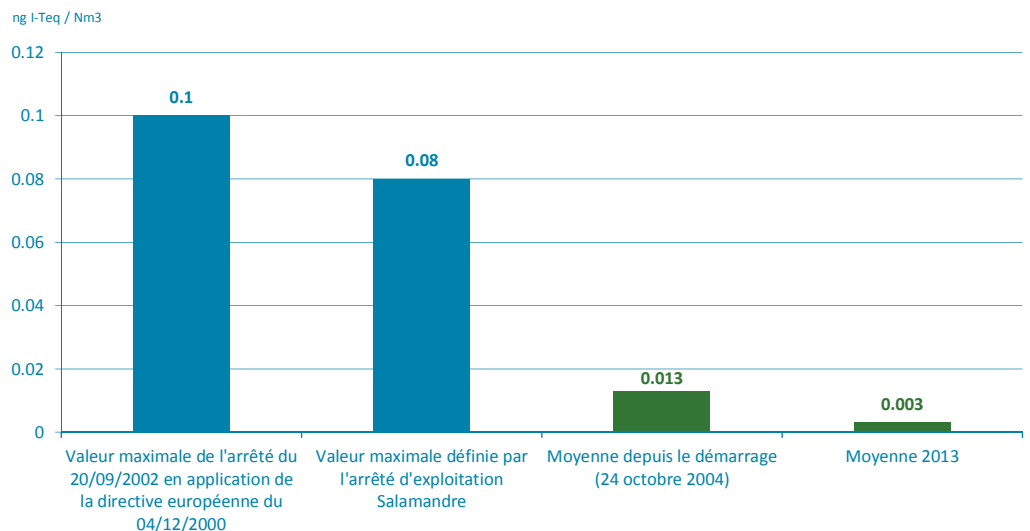
L'ensemble des données de production est consultable sur www.sivert.fr ou par affichage sur site.

CONCLUSION

Depuis le démarrage de l'UVE (du 24/10/2004 au 16/01/2014), la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 0.013 ng I-teq/nm³ soit plus de 7 fois inférieure à la norme européenne de 0,1 ng I-teq/nm³.

Sur l'année 2013, la valeur moyenne d'émission (0,003 ng I-Teq/nm³) est plus de 30 fois inférieure à la norme européenne.

Moyenne 2013 : 50 fois inférieure à la norme européenne





Dans un rayon de 3 kms L'analyse des retombées atmosphériques

Seize cônes de collecte des retombées solides et liquides de l'atmosphère ont été placés sur une zone prioritaire dans un rayon très proche de l'UVE Placés en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent), ils recueillent les poussières et eaux de pluie qui sont ensuite analysées tous les deux mois.

Ce protocole a été défini par l'INERIS et des représentants du monde agricole afin de s'assurer que l'UVE n'avait pas d'impact sur l'environnement.

CONCLUSION :

“Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural.”

Source IRH

Retombées atmosphériques : analyse des dioxines selon protocole INERIS / Année 2013

		Point 0 hiver	Point 0 été	P50 14/12/12 au 18/02/13	P51 18/02/13 au 25/04/13	P52 25/04/13 au 27/06/13	P53 27/06/13 au 02/09/13	P54 02/09/13 au 04/11/13	P55 04/11/13 au 06/01/14
		en pg I-Teq/m ² .j							
Témoïn	I-Teq avec LQ*			4.76	5.21	4.98	3.11	3.3	3.3
	I-Teq sans LQ*	0,73	0,09	ND	0.28	ND	ND	ND	ND
TA	I-Teq avec LQ			4.78	4.81	5.26	3.24	3.33	3.69
	I-Teq sans LQ	4,36	0,24	0.09	0.12	ND	0.18	0.06	0.5
TB	I-Teq avec LQ			4.86	4.84	5.29	3.21	3.33	4.76
	I-Teq sans LQ	8,19	0,11	0.16	0.19	ND	0.11	0.06	2.07
M1	I-Teq avec LQ			4.86		5.99	3.21	3.33	3.41
	I-Teq sans LQ	2,42	0,74	0.15		ND	0.11	0.03	0.17
M2	I-Teq avec LQ			4.97		5.09	3.39	3.41	3.47
	I-Teq sans LQ	3,80	1,94	0.25		ND	0.34	0.14	0.28
M3	I-Teq avec LQ			4.86	4.92	5.43	3.13	3.36	3.36
	I-Teq sans LQ	1,60	1,88	0.15	0.47		0.03	0.08	0.08
M'1	I-Teq avec LQ				5.29				
	I-Teq sans LQ	1,83	3,62		1.26				
M'2	I-Teq avec LQ				5.02				
	I-Teq sans LQ	1,03	0,37		0.57				
M'3	I-Teq avec LQ			4.81	4.89	5.51	3.16	25.2	3.36
	I-Teq sans LQ	3,24	2,21	0.11	0.41	ND	0.21	23.6	0.11

***Définition “avec Limite de Quantification” et “sans Limite de Quantification” (LQ) :** L'appareil de mesure dispose d'une limite de détection (3 x bruit de fond) et d'une limite de quantification (10 x bruit de fond), normes EN 1948 -2 et 3.

Avec LQ : On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.

Sans LQ : On ne somme que les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieure au seuil de quantification on considère la mesure non quantifiable.



Dans un rayon de 10 kms La bio-indication : l'analyse des lichens

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques dans son appareil digestif, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds de l'air. Des échantillons sont prélevés régulièrement sur neuf points différents autour du site et sont expédiés en laboratoire pour une analyse approfondie.

CONCLUSION :

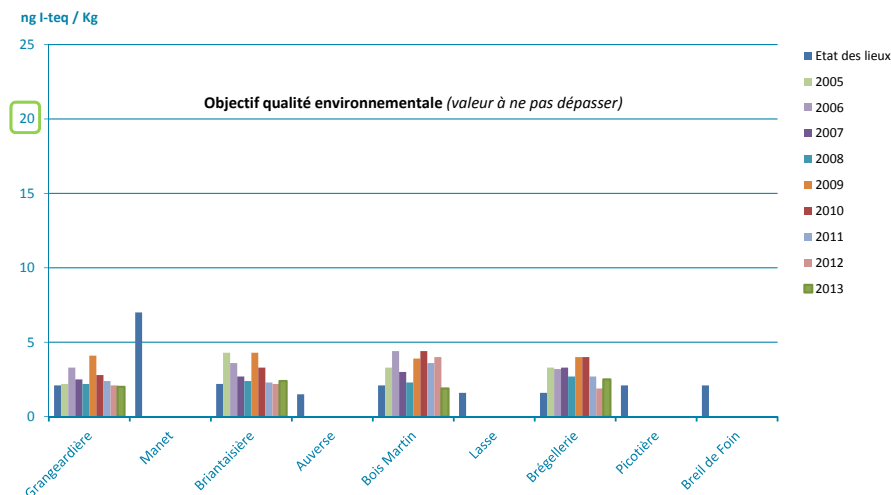
Dioxines : "Aucune mesure n'est significative par rapport au bruit de fond."

Métaux lourds : "Les retombées sont banales car indissociables des teneurs de fond."

Source : Air Lichens

Analyse des lichens : dioxines et métaux lourds

	Etat des lieux - Eté 2003				Phase de suivi - Année 2013			
	Dioxines en ng I-Teq/Kg	Métaux lourds en mg/Kg			Dioxines en ng I-Teq/Kg	Métaux lourds en mg/Kg		
		Plomb	Cadmium	Mercur		Plomb	Cadmium	Mercur
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	2	9	0,28	0,07
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	2,4	7	0,21	0,08
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	1,9	6,2	0,15	0,11
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,5	1,6	0,12	0,08



Objectif	< 20 ng I-Teq/Kg
Pas de restriction à l'usage agricole	Comprise entre 20 et 160 ng I-Teq/Kg
Restriction à l'usage agricole	> 160 ng I-Teq/Kg



Dans les exploitations agricoles voisines de l'U.V.E. L'analyse du lait

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux. Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

CONCLUSION :

Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait.

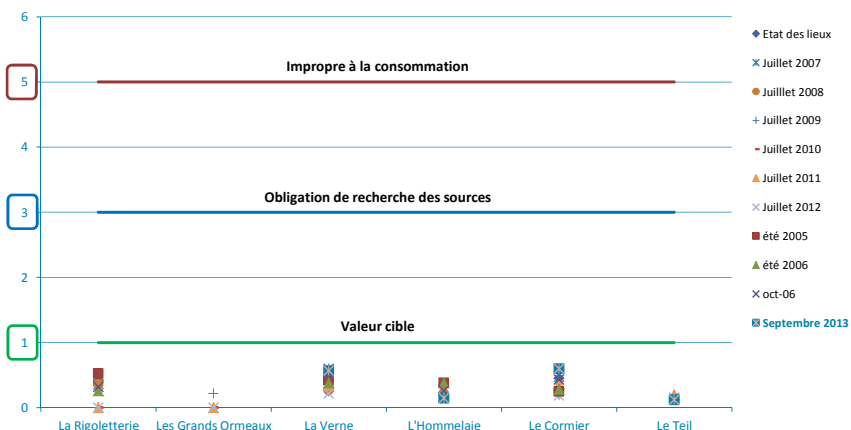
Analyse des dioxines dans le lait

Etat des lieux	Été 2005	Été 2006	Octobre 2006	Juillet 2007	Juillet 2008	Juillet 2009	Juillet 2010	Juillet 2011	Juillet 2012		Sept 2013	
									OMS1998 ¹	OMS2005 ¹		
en pg I-Teq/g de matière grasse												
La Rigoletterie	0,41	0,52	0,26	0,32	0,36	0,36	_*	_*	_*	_*	_*	
La Verne	0,42	0,42	0,38	0,51	0,60	0,27	0,25	0,32	0,33	0,24	0,22	0,57
L'Homme-laie	0,34	0,38	0,38	0,26	0,27	0,22	0,37	0,33	0,17	0,18	0,16	0,15
Le Cormier	0,45	0,25	0,28	0,43	0,34	0,25	0,20	0,28	0,37	0,22	0,19	0,60
Les Grands Ormeaux*	-	-	-	-	-	-	0,22	_**	_**	_**	_**	
Le Teil**	-	-	-	-	-	-	0,20	0,20	0,20	0,18	0,16	0,12

* A la suite de l'arrêt de l'exploitation 1, nous l'avons remplacée dans notre dispositif par le suivi de l'exploitation 5.

** Suite à la création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation 6 a été choisie car elle se trouve sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

¹ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n°1259/2011.



Ces résultats sont à comparer avec les valeurs guides suivantes :

Valeur cible	1
Obligation de recherche des sources	3
Impropre à la consommation	5

Le prix du service public

Représentant un investissement de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site.

D'autre part, les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...). Enfin, le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Une maîtrise des
coûts exemplaire
d'une unité
respectant les
dernières normes.



Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement pour l'année 2013 se sont élevées à 4 443 795,52 € HT. Les principaux poste de recettes sont les suivants :

Remboursement par les collectivités adhérentes :

- traitement des déchets	3 337 029,61 € HT
- transport	304 252,97 € HT
- péréquation	82 312,86 € HT

Participation par habitant 1,04 € / habitant)

247 871,52 € HT

Déléataire SAVED

438 536,41 € HT

- > redevance pour occupation du domaine public
- > redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyses du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)
- > Annuité de rétrocession (10,83 € / tonne, subvention FEDER et ADEME)

Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 4 560 552,62 HT en 2013 (contre 4 243 995,87 € HT en 2012), pour un tonnage traité équivalent (52 058 tonnes en 2013 contre 52 261 tonnes en 2012).

Cette augmentation des dépenses entre 2012 et 2013 est principalement liée à la hausse du coût de traitement des ordures ménagères (actualisation et TGAP, voir p. 23).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Coût de traitement des déchets ménagers	3 374 767,14 € HT
Transfert des déchets ménagers	306 438,45 € HT
Charges de personnel	319 499,83 € HT
Péréquation des coûts de transport	82 312,82 € HT
Journal Salamandre	61 618,72 € HT
Analyses (plan de suivi de l'environnement)	31 747,84 € HT
Honoraires (assistance juridique et financière)	12 533,84 € HT



Le traitement des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de ne pas aller à l'encontre du tri sélectif.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 23,87 € par tonne permet de proposer un coût de traitement de 60,93 € HT la tonne. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Pour l'année 2013, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 374 761,14 € HT, alors qu'il était de 3 276 055,04 € HT en 2012. Cette augmentation de 3 % s'explique pour deux raisons :

> **l'actualisation du coût de traitement sur la part d'exploitation**, comme chaque année, par application d'une formule de révision. En 2013, le coût de traitement de la tonne au SIVERT passe ainsi de 59,63 € HT à 60,93 €.

> **l'actualisation de la TGAP** qui passe ainsi de 3,20 € en 2012 à 4 € en 2013, pour l'UVE.

Coût de traitement au SIVERT en 2013 :

60,93 € HT / tonne

Coût de traitement moyen en France en 2010 :

84,10 € HT / tonne

(Source : ADEME, *Enquête sur les prix de l'incinération des déchets municipaux*, 2011)

Une TGAP réduite

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages. **Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie cependant d'une TGAP minimale : 4 € en 2013, contre 14 € pour le taux de base.**



Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'UVE de Lasse. C'est la société DUFEU qui assure ce transfert.

En 2013, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 306 438,45.



La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2013, le montant de la péréquation s'est élevé à 82 312,82 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- > de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- > de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de "sous-chargement".

Ce dispositif vise donc à optimiser les transports sur les plans financier et environnemental (en limitant les rotations).



Le journal Salamandre

La mise en page du journal Salamandre est assurée par l'agence Studio Ricom (Cholet) et l'impression et la distribution est assurée par l'imprimerie Connivence (Ecouflant) pour un montant total de 61 618,72 pour 2 numéros.

En 2013, les marchés ont été renouvelés pour la réalisation de 4 numéros du journal sur 2 ans :

- > Pour la mise en page, STUDIO RICOM (Cholet) a été retenu pour un montant total de 5 600 € HT.
- > Pour l'impression et la distribution, LOIRE IMPRESSION (Saumur) a été retenu pour un montant total de 132 129,15 € HT.

Le personnel du SIVERT

En 2013, les charges de personnel s'élèvent à 319 499,83 €. Sept agents sont employés au service du SIVERT :

- > **Trois agents titulaires**, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance. (3 temps complets). Un agent titulaire, placé en congé longue maladie, a été remplacé par un agent contractuel courant 2013.
- > **Un agent comptable titulaire**, catégorie C (1 temps complet)
- > **Un ingénieur titulaire**, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)
- > **Une chargée de communication titulaire**, catégorie A (1 temps complet)
- > **Un directeur titulaire**, catégorie A (1 temps partiel 80 %)

Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

	coût hors taxe 2013
Collecteur de retombées atmosphériques <i>Société IRH</i>	24 079,80 €
Bio-indication utilisant les lichens <i>Société AAIR LICHENS</i>	5 997,00 €
Analyses de lait <i>Société CARSO</i>	1671,04 €
Système AMESA - suivi des dioxines en sortie de cheminée	1,25 € par tonne, hors investissement

En 2013, deux marchés ont été renouvelés pour les analyses effectuées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement :

- > Pour la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air autour de l'UVE de Lasse, AAIR LICHENS (Carquefou) a été retenu pour un montant de 17 991 € HT pour une durée de 3 ans.
- > Pour le suivi de la qualité de l'air autour de l'UVE de Lasse en utilisant des collecteurs de précipitations, IRH (Beaucouzé) a été retenu pour un montant de 63 880,20 € HT pour une durée de 3 ans.

Compte administratif 2013

Section d'investissement

Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	44 109.83 €		0 €
Dépenses d'investissement	23 101.05 €		0 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Excédent d'investissement		21 008.78 €	
Excédent antérieur		53 936.31 €	
Résultat d'investissement de l'exercice		74 945.09 €	

Section de fonctionnement

Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 443 795.52 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 560 552.62 €		0 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Déficit de fonctionnement		116 757.10 €	
Excédent antérieur		755 581.59 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice		638 824,49 €	

Résultat d'investissement

Pour l'année 2013, il s'élève à 74 945,09 €, pour un total de dépenses d'investissement de 23 101,05 € et un total de recettes d'investissement de 44 109,83 €, et un excédent antérieur de 53 936,31 €.

Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2013, il s'élève à 638 824,49 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 560 552,62 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 443 795,52 €, et un excédent antérieur de 755 581,59 €.

Bilan brut de l'année 2013

Investissement : Excédent de 21 008.78 €

Fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'année 2013 :

- **sans la provision de 241 311 €** (provision inscrite en dépense de fonctionnement en 2013 suite aux recours de SAVED concernant les titres de recettes pour les intéressements de 2007 à 2011),
- **sans l'intéressement autres recettes 2012 de 88 241.45 €** dont le titre a également été attaqué par SAVED (recette non perçue à ce jour)
- **sans le reversement du trop-perçu en investissement** (10.83€ par tonne, recette non définitive pour les années à venir) **de 83 997.91 €**,

est de - 47 685.46 €.

-	47 685.46 €
-	241 311.00 € (provision)
+	88 241.45 € (intéressement 2012)
+	83 997.91 € (10.83 €)
=	- 116 757.10 €

Le bilan brut de l'année 2013 est de -116 757.10 €.

La communication

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental.

Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu'« entre nous le courant passe »





Le journal Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 109 800 exemplaires, auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement du territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser

aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Enfin, la dernière de couverture du journal, à travers sept éditions personnalisées, ouvre sa grille aux actualités des collectivités adhérentes, dans une optique collaborative et afin de mettre en perspective l'articulation des acteurs de la filière globale du traitement du déchet.

Les parutions en 2013

En 2013, deux nouvelles éditions du journal ont été réalisées :

- > le numéro 13, distribué en janvier, consacrait son dossier aux Plans Climat-énergie des collectivités territoriales.
- > le numéro 14, distribué en juillet, consacrait son dossier au compost.

Ils sont téléchargeables sur le site du SIVERT, www.sivert.fr.

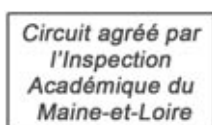


Le circuit de visite

“Responsabiliser chacun,
agir pour le développement durable”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie. **En 2013, le SIVERT a accueilli 84 groupes, soit environ 2500 visiteurs.**

Les labels qualité du circuit



Les événements marquants en 2013

> **En juin 2013, visite du Préfet de Maine-et-Loire ainsi que du Sous-préfet de Saumur et du Conseiller général de Noyant.**

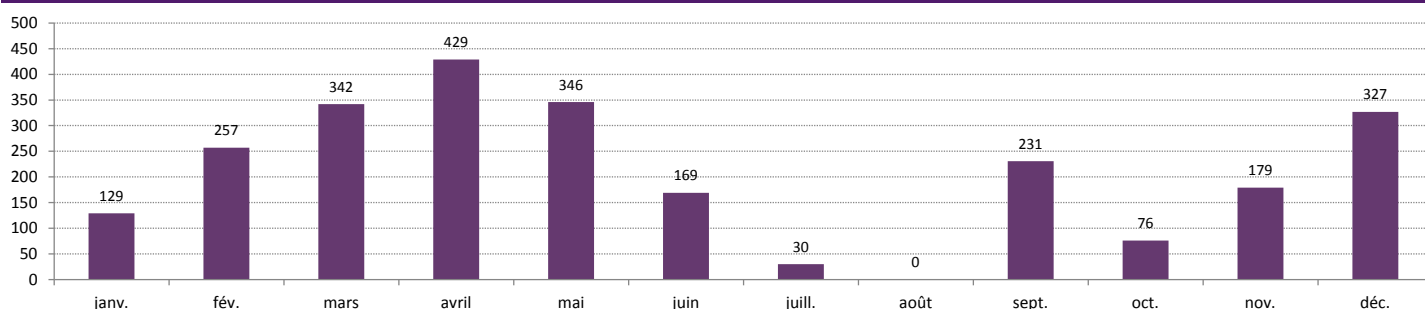
> Visites d'élus : SMICTOM Sud Est 35 (Vitré), SMICTOM Vals Aunis (Surgères -17), délégation polynésienne, Varrains et Saumur Agglo, Baugeois.

> En avril 2013, portes ouvertes organisées pendant la Semaine du Développement Durable, invitant les particuliers à venir découvrir l'UVE. Projection du film documentaire de C. LAHR, *Energie : le futur à contre-courant*.

> Renouvellement de l'agrément de l'Inspection académique du Maine-et-Loire pour les cycles 3.

> Mise en place d'un dossier pédagogique cycle 3.

Répartition mensuelle du nombre de visiteurs en 2013



L'adhésion du SIVERT à AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE en fédère aujourd'hui 753. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels :

- 541 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (représentant plus de 55 millions d'habitants)
- 245 professionnels adhérents.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres. Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.



Depuis plusieurs années, le SIVERT s'est investi dans les activités d'AMORCE.

Patrice de Foucaud, Président du SIVERT, est vice-président du conseil d'administration d'AMORCE, en charge de la communication.

Le bureau d'AMORCE

Président

Gilles VINCENT - *Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire Toulonnaise*

1er Vice-Président

Thierry Philip - *Le Grand Lyon Communauté Urbaine*

Vice-Président Déchets

Philippe RAPENEAU - *Communauté Urbaine d'Arras*

Vice-Président Grande Couronne et Grandes Agglomérations

Alain ROUAULT - *Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne*

Vice-Président Réseaux de chaleur et Énergies Renouvelables

Serge NOCODIE - *Compagnie de Chauffage de Grenoble*

Vice-Président Maîtrise de l'Énergie et Climat

Philippe TOSTAIN - *Ville de Lille*

Vice-Président Communication

Patrice de FOUCAUD - *SIVERT de l'Est Anjou*

Vice-Président Professionnels

Vincent LE BLAN - *FNADE*

Secrétaire

Jean-Claude LECAMUS - *Syndicat mixte de l'Est Seine et Marne*

Secrétaire adjointe

Danielle CHARLES - *Ville de Toulouse*

Trésorier

Alain GONDELMANN - *DEXIA Crédit Local*

Trésorier adjoint

Messaoud BENFAID - *DALKIA*

Revue de presse

Valorisation des déchets sur le territoire du SIVERT

> *Les économies d'énergie et de ressources des Saumurois*, Courrier de l'Ouest, 9 janvier 2013

Les visites à l'UVE

> *Le préfet et le sous-préfet visitent le canton*, Courrier de l'Ouest, 26 juin 2013

> *Déchets : méthanisation et incinération complémentaires ?*, L'Angérien libre, 22 mars 2013

> *Des polynésiens visitent l'UVE*, Courrier de l'Ouest, 17 septembre 2013

> *Environnement. Les scolaires en force dans les 3000 visiteurs de l'usine de Lasse*, Courrier de l'Ouest, 21 janvier 2014

> *Que deviennent nos déchets ?*, Courrier de l'Ouest, 21 mars 2013

> *Des randonneurs visitent Salamandre*, Courrier de l'Ouest, 9 juillet 2013

La Semaine du Développement Durable à l'UVE

> *L'Unité de Valorisation Energétique de Lasse ouvre ses portes*, Le Hic, 18 mars 2013

> *Développement durable. Salamandre ouvre ses portes à Lasse du 2 au 6 avril*, Courrier de l'Ouest, 20 mars 2013

> *Développement durable*, Nouvelle République, 3 avril 2013 (brève)

Courrier de l'Ouest, le 9 janvier 2013

► Déchets. Les économies d'énergie et de ressources des Saumurois

Tri et recyclage, compostage, apport en déchetterie, valorisation électrique des ordures par incinération... C'est le choix des 183 communes du Sivert, le syndicat intercommunal de l'Est Anjou. L'engagement des habitants permet de contenir la hausse de la facture.

En 2011, un habitant du Sivert a produit en moyenne 300 kg d'ordures ménagères. Un tiers, trié en emballages, papier et verre, a été recyclé. Ajoutons à cela 83 kg de déchets verts en moyenne apportés en déchetterie. Sans oublier les déchets électriques et électroniques, tout-venant et gravats. Grâce au recyclage, les habitants ont permis d'économiser 650 000 litres de pétrole, 220 tonnes de gaz, 10 000 tonnes de minéraux, sable et charbon, 5 200 tonnes de bois, 190 000 m³ d'eau (soit la consommation annuelle de 3 400 habitants), 65 000 MWh d'énergie (la consommation annuelle de 6 500 habitants) et 8 500 tonnes en équivalent CO₂ (les émissions annuelles de 5 000 habitants).

En Anjou, les collectivités en charge de la gestion des déchets se sont associées pour travailler sur la prévention des déchets. Cette année, le thème sera « La



Le geste responsable génère des économies en réduisant les déchets.

consommation responsable • Des opérations de sensibilisation sur les marchés, des conférences, des animations, mettront en valeur certains choix concernant les citoyens comme : préférer le durable au jetable, acheter des produits locaux et de saison...

Plus d'infos sur le site enanjoujereduismesdechets.fr ou sur www.sivert.fr

Les visites à l'UVE

Courrier de l'Ouest, le 28 juin 2013

Noyant

Le préfet et le sous-préfet visitent le canton

Les élus du canton ont profité de la venue du préfet et du sous-préfet pour aborder les sujets qui fâchent comme la réforme des conseils communautaires et celle des rythmes scolaires.

Mercredi, le préfet François Burdeyron, le sous-préfet Jean-Yves Lallart, le conseiller général Jean Touchard et la plupart des maires du canton ont consacré leur journée à visiter trois sites du canton : le musée Jules-Desbois à Parçay-les-Pins, le parc de Lathan à Breil et l'usine d'incinération Salamandre à Lasse.

Au cours d'un déjeuner à Noyant, de multiples points ont été abordés par les élus.

Rythmes scolaires : « Une réforme inapplicable »

Patrice de Foucaud, président de la Communauté de communes du canton de Noyant, a fait une présentation du canton, de ses ressources et des projets. Il a parlé de « la cohérence du territoire » et évoqué « les prochaines élections, qui devront être paritaires » avant de souligner que pour « la nouvelle configuration des conseils communautaires, il y aura une stratégie à trouver à Breil lors des municipales, puisque le président futur de la Communauté de communes devra être



Le préfet et le sous-préfet ont été accueillis à Salamandre par le directeur du SIVERT, Laurent Géraud (l'extrême droite), et Patrice de Foucaud (au centre).

ou maire ou adjoint », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le rôle des maires face à la Justice a été soulevé par le maire de Dénézé-sous-le-Lude, appuyé notamment par ceux de Parçay, Chigné, Meigné-le-Vicomte. Le rôle de l'administration et de ses multiples méandres, parfois compliqués, a été abordé. Puis les élus ont abordé le dossier

de la réforme des rythmes scolaires qui semble « Ingérable, très coûteuse, et inapplicable dans les petites communes ». « Cople à revoir ! » ont-ils été unanimes à déclarer. À Noyant, par exemple, il faudrait commencer l'école un quart d'heure plus tôt le matin, mais les enseignants s'y opposent. « Les règlements sont extravagants », a concédé le préfet.

L'Angérien libre, le 22 mars 2013

Projet Smictom à Paillé

Déchets : méthanisation et incinération complémentaires ?

Après la visite des installations d'Echillais et de Pontenx-Les Forges dans les Landes*, le SMICTOM Vals Aunis a emmené quelques élus étudier l'usine de méthanisation d'Angers Loire métropole et l'usine de traitement de Lasse (Maine-et-Loire).

L'objectif principal de ces visites est de trouver « la » bonne solution pour valoriser les déchets qui restent encore dans le sac noir après la collecte sélective mise en place et la distribution de composteurs pour les particuliers (quand même 220 kg par an par habitant !). L'objectif secondaire est la diminution des déchets incinérés, même si leur combustion peut produire de la chaleur ou de l'électricité, comme à Lasse. Le tout dans le cadre d'un plan départemental de gestion des déchets qui tarde à se mettre en place : le département et l'Etat se renvoyant la responsabilité de sa définition.

Méthanisation

La méthanisation n'est pas la solution « miracle » que certains annoncent. Le « Bio-pôle » d'Angers (9 hectares) n'a pas encore été réceptionné, le constructeur, Vinci, et l'exploitant, Véolia, étant en conflit. En 2012, seuls 4 500 tonnes de compost sur les 9 000 produits (pour 65 000 tonnes de déchets traitées) ont pu être utilisées en agriculture (revendu 10 € la tonne). L'autre moitié a été entouée ! La presse angevine fait état des plaintes des riverains (pourrait peu nombreux autour) concernant les odeurs (en été) et les odeurs. Celle de Montpellier est, paraît-il, un échec. Celle de Romamville en banlieue parisienne qui devrait traiter 400 000



En trois jours, dans ces tubes, les déchets commencent à fermenter.

tonnes de déchets par an est très contestée. Et il restera toujours en sortie des déchets à incinérer ou enfouir. Mais cette technique est toutefois très prometteuse même si le coût de traitement est plus cher que l'incinération ou l'enfouissement. Elle mêle le tri mécano-biologique (magnétique pour les ferreux, optique pour les plastiques), la production d'électricité et de chauffage (cogénération) grâce à la chaleur récupérée de la « digestion » des déchets.



Les tours de lavage de l'air

mis en place, relevé par un organisme indépendant, contrôlé par la collectivité (le SIVERT, Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou).

Seuls deux incidents ont été relevés entre 2004 et 2008. Particularité de l'usine : elle ne nécessite pas un minimum de déchets pour fonctionner (pas d'incitation à produire plus de déchets comme on le pense souvent pour ce genre d'installation).

Un projet méritement réfléchi : démarré en 1992 qui a été opérationnel en 2004 après une longue phase de concertation avec les riverains (au final l'usine a été déplacée de 2 km) et les élus. Le président du syndicat mixte, Patrice de Foucaud, précise d'ailleurs qu'il n'aurait pu avoir lieu sans un consensus politique.

Coût de l'usine : 65 millions d'euros pour un maximum de capacité à 100 000 tonnes par an. Coût de traitement de la tonne de déchet : entre 95 et 100 € (incluant la collecte, l'investissement).

L'usine couvre 183 communes, 210 000 habitants et est gérée en délégation de service public (DSP) par Véolia. Elle traite 269 kg de déchets par an et par habitant. L'usine produit 60 000 MW par an dont 10 000 sont consommés sur le site.

Un choix dicté par un effet de mode ?

Les différents intervenants rencontrés sont tous d'accord sur



deux points : la nécessité de réduire les déchets à la source, par la collecte sélective, et celle de mettre en œuvre plusieurs solutions de traitement dans le cadre d'un plan départemental, voir régional de gestion des déchets.

Sur ce point, le parcours pédagogique de l'usine de Lasse est un modèle qui devrait être visité par tous : on y apprend entre bien d'autres choses qu'un téléphone portable génère pour son cycle de vie 75 kg de déchets !

Le volume de déchets à traiter joue un rôle important. Le directeur de l'usine de Lasse indiquait que le coût de traitement pou-

rait être divisé par deux entre 50 000 et 100 000 tonnes traitées par an.

Ensuite le choix peut être un « effet de mode ». Il fut un temps où l'on parlait surtout de mécano-biologique, aujourd'hui la méthanisation.

Et demain ? Espérons que la transparence jouera pour les choix à faire pour Paillé et pour le département...

* (voir l'Angérien libre de la semaine dernière)



Un parcours pédagogique très complet et très didactique (ici la maquette de l'usine)

Courrier de l'Ouest, le 17 septembre 2013

Courrier de l'Ouest, le 21 mars 2013

► Lasse. Des Polynésiens visitent l'UVE

La Communauté de communes du canton de Noyant (CCCN) et plus particulièrement le SIVU-AEP, présidé par Rémi Chevallier, ont reçu, la semaine dernière, une délégation d'élus et de cadres municipaux de Polynésie, en partenariat avec le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française. Le thème de ce séjour était : Quels enjeux et quel développement de l'intercommunalité en Polynésie française ? Une douzaine d'élus et de directeurs généraux des services communaux représentatifs des

cinq archipels (Les Marquises, Tuamotu, Gambler, Australes et les îles de la Société) étaient présents. Dans le canton, ils ont visité la station de lagunage et l'Unité de valorisation énergétique, Salamandre. Une unité qui n'a pas manqué d'impressionner les invités qui, en Polynésie, ont pour habitude de jeter leurs déchets... dans la mer ! Pour mémoire, la Polynésie a une superficie de 5 millions de km² (égale à celle de l'Europe) et compte 268 270 habitants (recensement de 2012).

Que deviennent nos déchets ?



À l'accueil, un sac-poubelle assez grand pour contenir les déchets produits par une personne pendant d'un an.

Pour le découvrir les 23 élèves du CE1 au CM2 de l'école Saint-Joseph de Brain-sur-Allonnes ont visité l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers « Salamandre » à Lasse. Cette visite a été l'aboutissement d'un travail entrepris depuis octobre avec leur maîtresse, Audrey Palkot, d'abord en cours de sciences, et ensuite en s'exerçant au tri en classe. Jeudi dernier, ils ont pu voir le destin de ce qui finit à la poubelle malgré les efforts de recyclage et de compostage.

Transformés en électricité

La visite leur a permis de comprendre comment ces déchets sont transformés en électricité, l'usine en

produisant assez pour alimenter une ville comme Saumur, mais elle a aussi été l'occasion de faire le point sur l'énergie. Un jeu interactif, des maquettes et des petits films pour mesurer l'impact de chacun sur la planète, inviter à éviter le gaspillage ou mieux comprendre les sources d'énergie, jalonnent le parcours. Les points de vue permettent de suivre le fonctionnement de l'usine, de la fosse où les camions déversent le contenu des poubelles aux turbines qui produisent le courant électrique. Les enfants seraient bien restés des heures à observer le grappin qui transporte deux tonnes de sacs poubelles entre ses griffes. Ils ont fait un autre arrêt devant la salle de

contrôle où les techniciens suivent le processus sur écran, un regard sur l'intérieur du four. « C'est du vrai feu ? » s'étonnent-ils pendant que Sandrine Ollivero du Sivert leur explique l'importance de bien contrôler la combustion et le système de filtres pour ne laisser s'échapper que des fumées propres et préserver les forêts et campagnes.

49 gestes simples

Un petit livret reprend l'objectif de la matinée : motiver chacun à agir en faveur du développement durable, en 49 gestes simples à adopter au quotidien. Ces deux heures ont filé bien trop vite !

Contact pour les visites :
02 41 82 70 03 ou www.sivert.fr.



Des membres de la délégation polynésienne ont été accueillis par le président de la CCCN, Patrice de Foucaud, et Rémi Chevallier, président du SIVU-AEP.

Courrier de l'Ouest, le 26 mars 2012

► **Environnement. Les scolaires en force dans les 3 000 visiteurs de l'usine de Lasse**

À l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre de Lasse dans le nord saumurois, le circuit « *Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable* » aborde l'ensemble des problématiques autour de la maîtrise de l'énergie et de la gestion des déchets. Ouvert à tous, le circuit de l'UVE Salamandre a accueilli 3 000 visiteurs en 2012, dont 75 % étaient des scolaires, de l'élève de primaire à l'étudiant universitaire en passant par le collégien et le lycéen. Grâce à une batterie de supports pédagogiques, jeux interactifs, maquettes, films, le parcours répond à plusieurs objectifs. Tout d'abord, il vise à responsabiliser chacun sur ses gestes quotidiens (recyclage, compostage, réduction à la source des déchets, économies d'énergie...). Ensuite, il expose les principales notions du développement durable (co-développement, effet de serre, énergies renouvelables, préservation des ressources naturelles...). Enfin, il explique le fonctionnement de l'unité à travers une visite en trois dimensions, pour découvrir comment les déchets sont transformés en

électricité. Chaque visiteur repart avec un livret, 49 gestes simples pour le développement durable. Conçu comme un véritable outil de prolongement de la visite, il engage à faire le bon geste au quotidien pour la planète.

2012 a par ailleurs été marquée par le renouvellement du label Destination Entreprise. Il repose sur 151 critères portant notamment sur la qualité d'accueil ou encore l'intérêt et l'interactivité de la visite. Le Sivert a obtenu en prime la mention « *Accueil scolaire* », grâce à la mise en place d'un dossier pédagogique, qui aide les professeurs à préparer leur visite. Le circuit agréé par l'Inspection académique du Maine-et-Loire est aussi labellisé « *Qualité Tourisme* ». La visite est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que le deuxième samedi de chaque mois, uniquement sur réservation. Elle est gratuite pour les scolaires.

Contact : 02 41 82 70 03, par mail à l'adresse sivert.est.anjou@wanadoo.fr ou via son site Internet, www.sivert.fr.

Courrier de l'Ouest, le 9 juillet 2013

Des randonneurs visitent Salamandre

La randonnée ne passe pas forcément que par les chemins creux. Un groupe de Château-Lavallière (Indre-et-Loire) a, ainsi, profité mardi dernier de son échappée en Noyantais pour s'adonner au tourisme industriel et visiter le site de l'Unité de valorisation énergétique de Salamandre, à Lasse.

Car l'usine a bien pour nom Unité de valorisation énergétique (UVE) et non « *usine d'incinération* », tout un symbole. Elle transforme, en effet, l'énergie contenue dans les déchets ménagers résiduels en électricité, l'équivalent de la consommation de la ville de Saumur.

Elle dépend du Sivert (Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique) des déchets de l'Est Anjou, structure intercommunale dont la finalité est le traitement et la valorisation des déchets.

Le Sivert fédère sept syndicats de communes, soit 183 communes, de la moitié Est du département, ainsi que des communes d'Indre-et-Loire. Les randonneurs de Château-Lavallière ont été accueillis par Dolorès Briand, chargée de communication, et ils ont été passionnés par la découverte de ce site, à la pointe des



Lasse, mardi dernier. Le groupe des randonneurs d'Indre-et-Loire a visité l'Unité de valorisation énergétique, une autre forme de tourisme.

technicités et allant bien au-delà des normes européennes exigées. Trente-et-une personnes sont employées sur le site, dont sept pour le contrôle des entrées de camions et de l'environnement. Les 24 autres

sont employées par Veolia, qui a la charge d'exploitation de l'UVE.

Le circuit de visite est ouvert à tout groupe de 40 personnes, les lundis, mardis et jeudis.
Tél. : 02 41 82 70 03.



Les scolaires (ici du Vaudelnay) découvrent les problèmes de la maîtrise de l'énergie et de la gestion des déchets.

La Semaine du Développement Durable à l'UVE

Le Hic, le 18 mars 2013

L'Unité de valorisation énergétique de Lasse ouvre ses portes

À l'occasion de la Semaine du Développement durable, l'Unité de valorisation énergétique de Lasse (UVE) ouvre ses portes du 2 au 6 avril. Syndicat intercommunal de traitement de déchets, le SIVERT de l'Est Anjou fédère six syndicats de communes et la Communauté d'agglomération de Saumur, soit 210 000 habitants et 183 communes de la moitié Est du Maine-et-Loire. Le SIVERT a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères des collectivités adhérentes, via l'UVE Salamandre de Lasse. Au programme : visite de l'UVE, du mardi 2 au vendredi 5 avril à 10h et 14h30 ; le samedi 6 avril à 10h et 11h30. Réservation obligatoire. Visite guidée, durée 2h. Gratuit. Projection Énergie, le futur à contre-courant de Claude LAHR (90 min) : samedi 6 avril à 14h30. Réservation conseillée. Gratuit. Infos/résas au 02 41 82 58 24.

Courrier de l'Ouest, le 20 mars 2013

► Développement durable. Salamandre ouvre ses portes à Lasse du 2 au 6 avril

Durant la semaine du développement durable, soit du mardi 2 avril au samedi 6 avril, des visites sont organisées par le Sivert à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse : découverte du fonctionnement de l'unité, nombreuses explications sur l'énergie et les déchets. Le Sivert est un territoire qui regroupe sept structures intercommunales : Saumur Agglo, le Smitom du Sud Saumurois, le Smlpe Val Touraine Anjou, la Communauté de communes de Noyant, la Communauté de communes de Baugé, le Smitom de la Vallée de l'Authlon et le Sictom Loir-et-Sarthe. Les habitants de 183 communes sont concernés par l'activité de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique. Visites du 2 au 5 avril, à 10 heures et 14 h 30, et samedi 6 avril



Les scolaires visitent souvent le site.

à 10 heures et 11 h 30. Gratuit, inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, sivert.est.anjou@wanadoo.fr, www.sivert.fr

La Nouvelle République, le 3 avril 2013

Indre-et-Loire - Bourgueil -

pays de bourgueil

03/04/2013 05:19

> Développement durable. Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, du 1^{er} au 7 avril, sur le thème de la « La transition énergétique », l'Unité de valorisation énergétique de Lasse propose la projection, samedi 6 avril à 14h30 du film « Énergie, le futur à contre-courant », documentaire de Claude Lahr. Un échange suivra. Entrée gratuite. Réservation au 02.41.82.58.24 ou www.sivert.fr.
UVE Salamandre, RD 139, route de Mouliherne à Clefs à Lasse.

Courrier de l'Ouest, le 25 mars 2013

► Lasse

UVE Salamandre. Durant la Semaine du développement durable, du mardi 2 au samedi 6 avril, des visites sont organisées à l'unité de valorisation énergétique de Lasse : découverte du fonctionnement de l'unité, nombreuses explications sur l'énergie et les déchets. En semaine, à 10 heures et 14 h 30, le samedi à 10 heures et 11 h 30. Gratuit. Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24 ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr ou www.sivert.fr

Courrier de l'Ouest, le 3 avril 2013

Vidéo. Le film documentaire de Claude Lahr, « Énergie : le futur à contre-courant », mêlant réalité d'aujourd'hui et prospective, sera projeté samedi 6 avril, à 14 h 30, par l'UVE salamandre. Projection suivie d'un échange avec la salle, animé par un expert de l'énergie. Route de Mouliherne à Clefs. Gratuit. Contact : 02 41 82 58 24, sivert.est.anjou@wanadoo.fr, www.sivert.fr

Courrier de l'Ouest, le 6 avril 2013

Lasse
DÉVELOPPEMENT DURABLE. Documentaire « Énergie : le futur à contre-courant » puis débat à 14 h 30 à l'U.V.E. Salamandre.

Annexe 1

Compte administratif 2013

Compte Administratif 2013

N° articles	Libellé	B.P. 2013	Réalisé au
011	Charges à caractère général	4 153 523 €	3 820 555.49 €
6042	Achats de prestations de services (SAVED)	3 500 000 €	3 374 767.14 €
60612	Énergie - Électricité	1 400 €	583.69 €
60622	Carburants	1 800 €	1 770.21 €
60623	Alimentation	600 €	413.43 €
60631	Fournitures d'entretien	800 €	584.57 €
60632	Fournitures de petit équipement	200 €	65.49 €
60636	Vêtements de travail	750 €	0.00 €
6064	Fournitures administratives	1 400 €	1 176.57 €
611	Contrats de prestation de services avec des entreprises	358 650 €	306 746.95 €
6132	Locations immobilières	100 €	0.00 €
6135	Locations mobilières	250 €	0.00 €
61521	Entretien de terrains	100 €	0.00 €
61551	Entretien et réparation matériel roulant	1 700 €	449.25 €
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	100 €	0.00 €
6156	Maintenance	5 200 €	3 893.32 €
616	Primes d'assurances	2 000 €	1 839.00 €
617	Études et recherches	100 €	0.00 €
6182	Documentation générale et technique	1 600 €	1 307.44 €
6184	Versements à des organismes de formation	3 000 €	1 242.71 €
6185	Frais de colloques et séminaires	500 €	0.00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900 €	677.40 €
6226	Honoraires	51 000 €	12 533.84 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	70 000 €	0.00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires-divers	45 000 €	32 236.17 €
6231	Annonces et insertions	600 €	567.58 €
6232	Fêtes et cérémonies	6 000 €	2 599.55 €
6236	Catalogues et imprimés	15 000 €	958.90 €
6237	Publications	66 000 €	61 618.72 €
6238	Frais divers de publicité	1 000 €	0.00 €
6241	Transport de biens	100 €	0.00 €
6251	Voyages et déplacements	6 000 €	4 909.87 €
6257	Réceptions	2 500 €	1 694.11 €
6261	Frais d'affranchissement	2 500 €	1 651.96 €
6262	Frais de télécommunications	3 200 €	2 965.34 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 300 €	3 169.28 €
63512	Taxes foncières	173 €	133.00 €

Compte Administratif 2013

N° articles	Libellé	B.P. 2013	Réalisé au
012	Charges de personnel	336 830 €	319 499.83 €
6218	Autre personnel extérieur	3 100 €	2 387.04 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la FPT	4 400 €	4 233.93 €
64111	Rémunération principale (PT)	208 000 €	203 697.63 €
64131	Rémunérations	7 700 €	6 576.81 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 000 €	29 133.06 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	48 680 €	48 493.72 €
6454	Cotisations aux assedic	150 €	326.68 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 000 €	13 528.96 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 500 €	1 484.00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	700 €	538.00 €
6488	Autres charges	9 600 €	9 100.00 €
65	Autres charges de gestion courante	66 830 €	50 860.90 €
6531	Indemnités élus	38 000 €	36 224.76 €
6532	Frais de missions	24 730 €	11 026.43 €
6533	Cotisations de retraite	1 600 €	1 429.13 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	2 500 €	2 180.58 €
014	Atténuation de produits	85 000 €	82 312.82 €
70619	péréquation	85 000 €	82 312.82 €
	Total gestion de services	4 642 183 €	4 273 229.04 €
66	Charges financières	2 010 €	1 902.75 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	1 910 €	1 909.43 €
66112	ICNE rattachés	100 €	-6.68 €
67	Charges exceptionnelles	200 €	0.00 €
6711	Intérêts moratoires, pénalités	0 €	0.00 €
6712	Amendes fiscales et pénales	100 €	0.00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	100 €	0.00 €
	Total opérations réelles	4 644 393 €	4 275 131.79 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	285 423 €	285 420.83 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	44 112 €	44 109.83 €
6875	Dot.provis.risques exception.	241 311 €	241 311.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	346 985 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0.00 €
	Total opérations d'ordre	285 423 €	285 420.83 €
	Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 276 801 €	4 560 552.62 €

Compte Administratif 2013

Articles	Libellé	B.P. 2013	Réalisé au
002	Excédent antérieur reporté	755 581 €	755 581.59 €
013	Atténuations de charges	17 930 €	17 930.09 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 930 €	17 930.09 €
6459	Remboursements sur charges de Sécu.	0 €	0.00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 925 000 €	3 723 595 €
706131	remboursement du coût de traitement	3 500 000 €	3 337 029.61 €
706132	remboursement du coût de transport	340 000 €	304 252.97 €
706133	péréquation	85 000 €	82 312.86 €
74	Dotations et participations	246 000 €	247 872 €
7474	Participations des communes	246 000 €	247 871.52 €
7478	Participations autres organismes	0 €	0.00 €
75	Autres produits de gestion courante	332 300 €	454 398 €
752	Revenus des immeubles	22 000 €	22 170.66 €
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	300.00 €	315.93 €
758	Produits divers de gestion courante	310 000 €	431 911.88 €
	Total gestion des services	5 276 811 €	5 199 377.11 €
76	Produits financiers	0 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
7788	Autres reprises excédents	0 €	0.00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0 €	0.00 €
79	Transfert des charges	0	0
7918	Autres transferts de charges de fonctionnement courant	0 €	0.00 €
	Total opérations réelles	5 276 811 €	5 199 377.11 €
	Total opération d'ordre	0 €	0.00 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	5 276 811 €	5 199 377.11 €

638 824.49 €

Compte Administratif 2013

Articles	Libellé	B.P. 2013	Réalisé au
13	Subventions d'investissement	0 €	0.00 €
1323	Subventions d'équipement non transférables du Département	0 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 429 €	3 428.65 €
1641	Emprunts en euros	3 429 €	3 428.65 €
20	Immobilisations incorporelles	80 619 €	18 870.00 €
2031	Frais d'études	32 119 €	0.00 €
2033	Frais d'insertions	0 €	0.00 €
20415	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	43 500 €	18 870.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 000 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	14 000 €	802.40 €
2111	Terrains nus	0 €	0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0 €	0.00 €
2152	Installations de voirie	0 €	0.00 €
2158	Autres matériels & outillages	1 000 €	0.00 €
2161	Œuvres et objets d'art	0 €	0.00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0 €	0.00 €
2182	Matériel de transport	0 €	0.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 000 €	0.00 €
2184	Mobilier	5 000 €	0.00 €
2188	Autre immobilisations corporelles	1 000 €	802.40 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0.00 €
28	Amortissements des immobilisations	0 €	0.00 €
48	Comptes de régularisation	0 €	0.00 €
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0.00 €
001	Solde d'exécution reporté	0 €	0.00 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	98 048 €	23 101.05 €

Compte Administratif 2013

Articles	Libellé	B.P. 2013	Réalisé au
10	Dotations, fonds divers de réserves	0 €	0.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0.00 €
10222	F.C.T.V.A.	0 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0.00 €
1641	Emprunts en euros	0 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0.00 €
2031	Frais d'études	0 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0.00 €
2313	Immobilisations en cours	0 €	0.00 €
28	Amortissements des immobilisations	44 112 €	44 109.83 €
28033	Amortissement frais d'insertion	0 €	0.00 €
280414	Subventions d'équipements aux communes	12 000 €	12 000.00 €
280415	Subventions d'équipements aux gpmements de coll.	19 875 €	19 875.00 €
2805	Concessions et droits similaires	0 €	0.00 €
28135	Amortissements installations générales	0 €	0.00 €
28158	Amortissements autres matériels	563 €	562.26 €
28182	Amortissement matériel de transport	3 095 €	3 094.38 €
28183	Amortissements matériel de bureau	2 975 €	2 974.66 €
28184	Amortissements mobilier	5 205 €	5 204.57 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	399 €	398.96 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0.00 €
481	Comptes de régularisation	0 €	0.00 €
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0.00 €
024	Produits de cessions	0 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0.00 €
192	plus/moins value cession d'immobilisations	0 €	0.00 €
2183	Mat. de bureau et informatique	0 €	0.00 €
001	Solde d'exécution reporté	53 936 €	53 936.31 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	98 048 €	98 046.14 €

74 945.09 €